

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧
SÉANCE DU 29 MAI 2017
❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Monsieur David CORBIN.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.
Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sur rapport de Monsieur Pierre SERENA, et sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, VOTE les subventions exceptionnelles ci-après :

- **2 000 €** à l'association « EQUYPAGES » pour la rénovation de voiliers dans le cadre du partenariat avec la Ville, notamment pour le Sport Culture Vacances.
- **4 000 €** à l'association « FCO RUGBY » pour l'achat de matériel pour l'école de rugby.
- **2 400 €** à l'association « TRAIT D'UNION » pour la poursuite et la finalisation de la mission archéologique (sondages).

Les crédits sont prévus au BP 2017.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 mai 2017.

Suivent les signatures.-

OLORON SA

LE MAIRE,

é LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/05/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/05/2017